



PROFIL DE POSTE
Conseiller Pédagogique Régional EPGV
pour la région Normandie

1/ STATUT : Cadre fédéral CPR (Conseiller Pédagogique Régional)

1-1 Contrat

- Contrat à temps plein, à durée indéterminée avec période d'essai de 3 mois renouvelable, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Le salaire de base d'un CPR : échelon 1 – indice 262 - salaire brut mensuel : 2 640,96 € x 13 mois (34 332,48 € annuel).

1-2 Evaluation

- Au terme des 3 mois d'essai, le CPR fera l'objet d'une évaluation conjointe avec le Président régional et le Directeur Technique National sur les missions proposées à l'embauche.
- L'élu régional déterminera, après avis du DTN :
 - ◆ L'embauche définitive
 - ◆ Le renouvellement de la période d'essai pour 3 mois, avec avis motivé
 - ◆ L'arrêt du contrat avec avis motivé

1-3 Environnement du poste :

- Le CPR relève :
 - ◆ Sur le plan hiérarchique de l'autorité du Président du Comité régional,
 - ◆ Sur le plan technique et fonctionnel de l'autorité du Directeur Technique National pour les missions nationales.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale, le CPR a en charge plusieurs dossiers du Plan d'Actions Régional.
- Le CPR participe à l'interface entre les techniciens et les élus. Selon les statuts, il assiste de plein droit aux réunions de l'Assemblée Générale Régionale, du Comité Directeur ainsi qu'aux réunions de commissions traitant des sujets en rapport avec ses missions. Il est invité aux réunions de Bureau.
- En concertation avec les élus, le CPR peut être un interlocuteur des établissements régionaux de l'Etat, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, voire d'autres Ministères et des collectivités territoriales, dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions.
- Dans le cadre de ses missions nationales ou régionales, il peut être amené à établir des relations de travail de type fonctionnel avec les CTR des autres régions (fédéraux ou d'Etat), et les CTN, selon les Directives Nationales dans la logique du projet sportif fédéral, en tenant compte des spécificités régionales.



2/ MISSIONS

- En concertation avec les élus, le CPR propose, met en œuvre et assure la promotion et le développement de l'Education Physique et de la Gymnastique Volontaire dans le cadre du plan d'Actions Régional.
- Il rend compte régulièrement de ses actions auprès du Comité Régional et de la DTN au travers notamment d'un bilan annuel et d'un entretien.
- Il est garant de l'application de directives techniques nationales.
- Il assiste de droit aux réunions et travaux des commissions régionales dont il a éventuellement la charge.

Dans le domaine de la formation :

- Il participe aux activités pédagogiques de l'organisme de formation.
- Il est force de proposition de missions de l'équipe technique régionale et participe à l'évaluation des projets.

Dans le domaine du développement :

- Il peut être désigné chef de projets d'actions du Comité Régional.
- Il participe à la mise en œuvre du Plan d'Actions Régional, dont la promotion des pratiques sportives facteur de santé, en relation avec les référents développement départementaux.
- Il anime le projet de communication du Comité Régional.
- Il est facteur d'expertise et de conseil auprès des dirigeants.

A chaque début de saison, une lettre de mission, co-signée par le Président, fixe les orientations régionales guidant les interventions et la nature des activités.

2-2 Missions nationales

- A partir de ses compétences professionnelles, après accord du Président de région, le Directeur Technique National fera appel au CTR sur des missions nationales.
- Il assure les retours au niveau régional des différents travaux de la Direction Technique Nationale.
- Il peut sur demande du DTN et par délégation :
 - Participer à des groupes de travail nationaux,
 - Assurer la responsabilité de certains dossiers,
 - Assurer l'encadrement de stages nationaux,
 - Participer aux actions de formations continues des formateurs,
 - Participer aux regroupements interrégionaux à l'initiative de la DTN,
 - Participer ponctuellement à des aides de proximité dans d'autres régions.
- Il participe aux regroupements annuels organisés par la DTN.



3/ PROFIL

- Autonomie, organisation, disponibilité, adaptabilité et motivation.
- Qualités relationnelles.
- Capacités rédactionnelles.
- Connaissance du milieu associatif.
- Connaissance de l'organisation politique, administrative et institutionnelle du sport en France.
- Connaissance de l'éducation physique et sportive en direction de tous les publics.
- Connaissance de l'ingénierie de formation (cursus de formation CQP, BP et formations fédérales complémentaires).
- Maîtrise de la méthodologie de projet : repérage d'appels d'offre, capacité à y répondre, montage de projets, d'événements, de dossiers de demande de subvention, suivi, évaluation, bilans.
- Aptitude à exploiter les TIC (internet, réseaux sociaux...).

Ce poste s'adresse à des candidat(e)s possédant soit :

- La qualité de Conseiller Pédagogique Régional FFEPGV.
- Le diplôme d'Eduteur fédéral de Gymnastique Volontaire, titulaire d'un Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif ou d'un Brevet Professionnel JEPS.
- Une formation universitaire niveau licence minimum ou master de la filière STAPS.
- Un diplôme universitaire en lien avec la gestion des organisations sportives.

Calendrier prévisionnel :

Retour des candidatures : 20 juin 2017
Entretiens : Fin juin/début juillet 2017
Embauche : 1^{er} septembre 2017

Les candidatures sont à adresser à :

FFEPGV
Direction Technique Nationale
46/48 Rue de Lagny
93100 MONTREUIL

Ou par mail à :
sabine.macuace@ffepgv.fr